

# Quelle : les derniers salariés se sentent « abandonnés »



**HIER, A SARAN. L'activité étant très faible, les salariés ne travaillent que trois semaines par mois. Trois semaines faites de journées creuses.**

Aucun mouvement de camion, pas un bruit s'échappant des fenêtres. Le site de Quelle, à Saran, paraît désert. Des quelque 1.400 employés qui travaillaient ici, à l'époque glorieuse de cette société de vente par correspondance, ils ne sont plus que dix-neuf. Dix-neuf à se partager les sept hectares de locaux vides, froids, délabrés, presque insalubres, et le peu de travail qu'il reste à faire.

Les salariés d'OBS (Océ business services), à laquelle Quelle sous-traite ses tâches d'édition (édition de factures, de bons de commande, mises sous pli, mailing...) se sentent « abandonnés ». « Des fins de série », résume Chantal Hurot, 54 ans, dont trente-quatre passés dans l'entreprise.

Début juillet, conséquence de la mise en redressement judiciaire de Quelle, la direction d'OBS leur a annoncé leurs licenciements. Ils devront quitter, le 1<sup>er</sup> novembre, ce site qu'ils occupent seuls depuis deux ans. « On nous avait promis cinq ans d'activités. On n'en a eu que deux », constate, amère, l'employée.

Aujourd'hui, ils bataillent pour améliorer les conditions du plan social. Hier, ils ont rencontré Jean-Pierre Sueur, sénateur

PS du Loiret. « Il s'est engagé à prendre contact avec la direction et les ministres du Travail et de l'Industrie », rapporte Christian Liard, délégué syndical CFTD.

## « Déconnectés »

Leur objectif : obtenir des indemnités supra légales, qui s'ajouteront à celles prévues par la loi, pour, disent-ils, « compenser le préjudice ». « Nous réclamons vingt mois de salaire, la différence entre le contrat initial et celui qui est rompu aujourd'hui, explique Christian Liard. Mais la direction n'a proposé que 7.500 à 12.500 euros selon l'ancienneté. »

Les salariés devraient être pris en charge par un cabinet de reclassement. Un « après » qui effraie tous ceux qui travaillent depuis vingt, trente, voire quarante ans dans l'entreprise. « On leur propose un congé de reclassement de cinq à neuf mois, selon l'âge. Mais, quand on a passé plus de trente ans dans une boîte, on est déconnecté du marché de l'emploi », poursuit le syndicaliste.

« Ça fait quarante ans que je travaille. Je n'ai jamais eu besoin de rédiger un CV, confie Chantal Hurot. Je comptais finir ma carrière ici. »

**Aveline Marques.**